

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

31^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

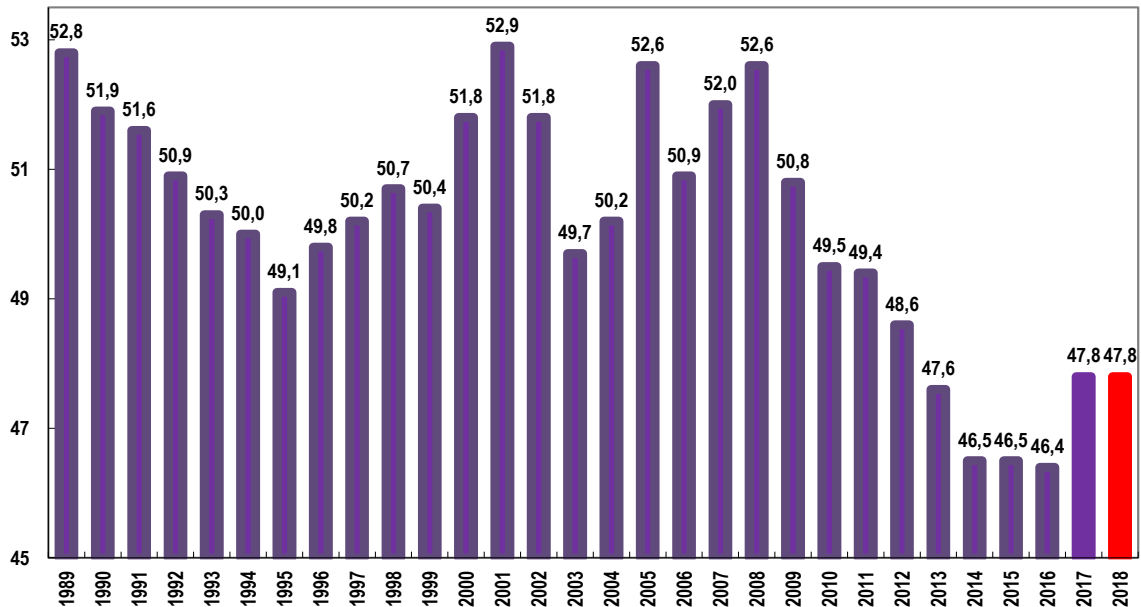
Michel Mouillart
Université Paris Ouest
29 janvier 2019

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 31^{ème} vague de l'enquête réalisée par TNS-SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2018. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 9 866 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 695^{ème}). Le taux de réponse (75,9 %) est élevé pour une enquête réalisée par voie postale.

En 2018, stabilisation de la part des ménages détenant des crédits

Entre 2008 et 2016, le taux de détention des crédits par les ménages s'est fortement contracté. Il était descendu à 46,4 % en 2016, le niveau le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages avait eu à connaître depuis la fin des années 80. Puis en 2017, le taux de détention s'est sensiblement redressé après trois années d'atonie de la demande de crédits, pour s'établir à 47,8 %. Il s'est stabilisé à ce niveau en 2018.

La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

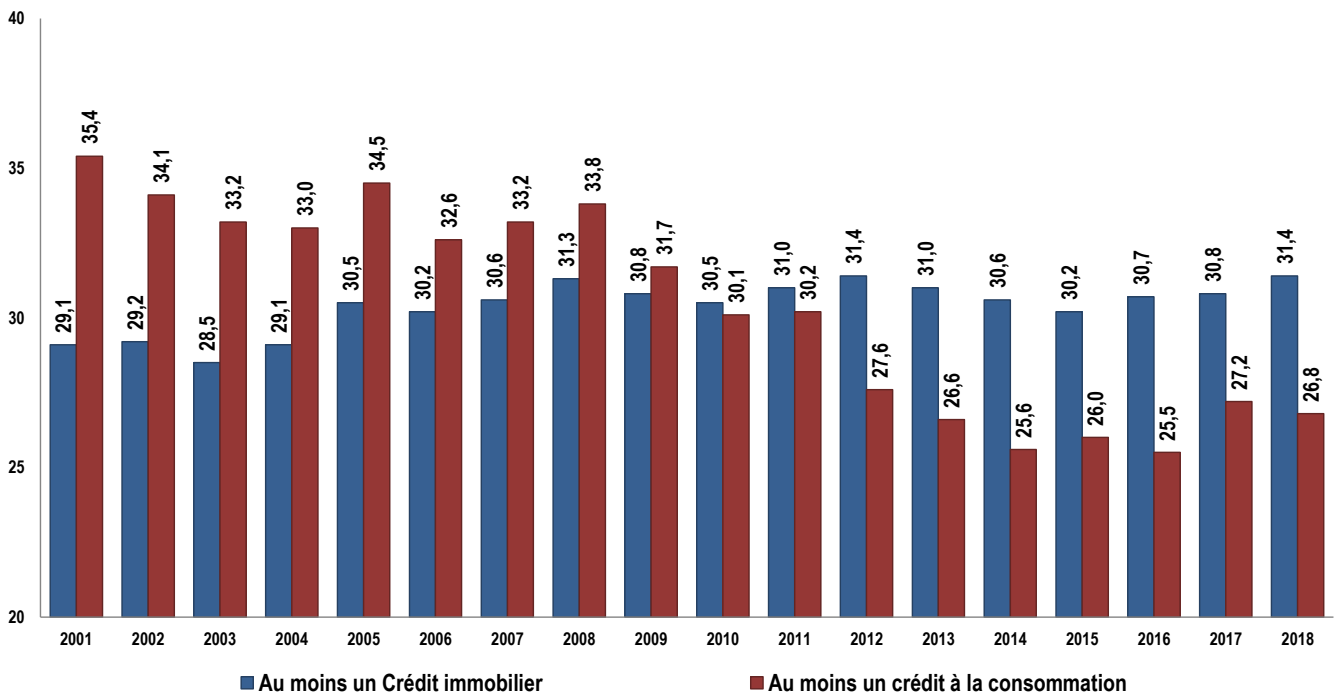
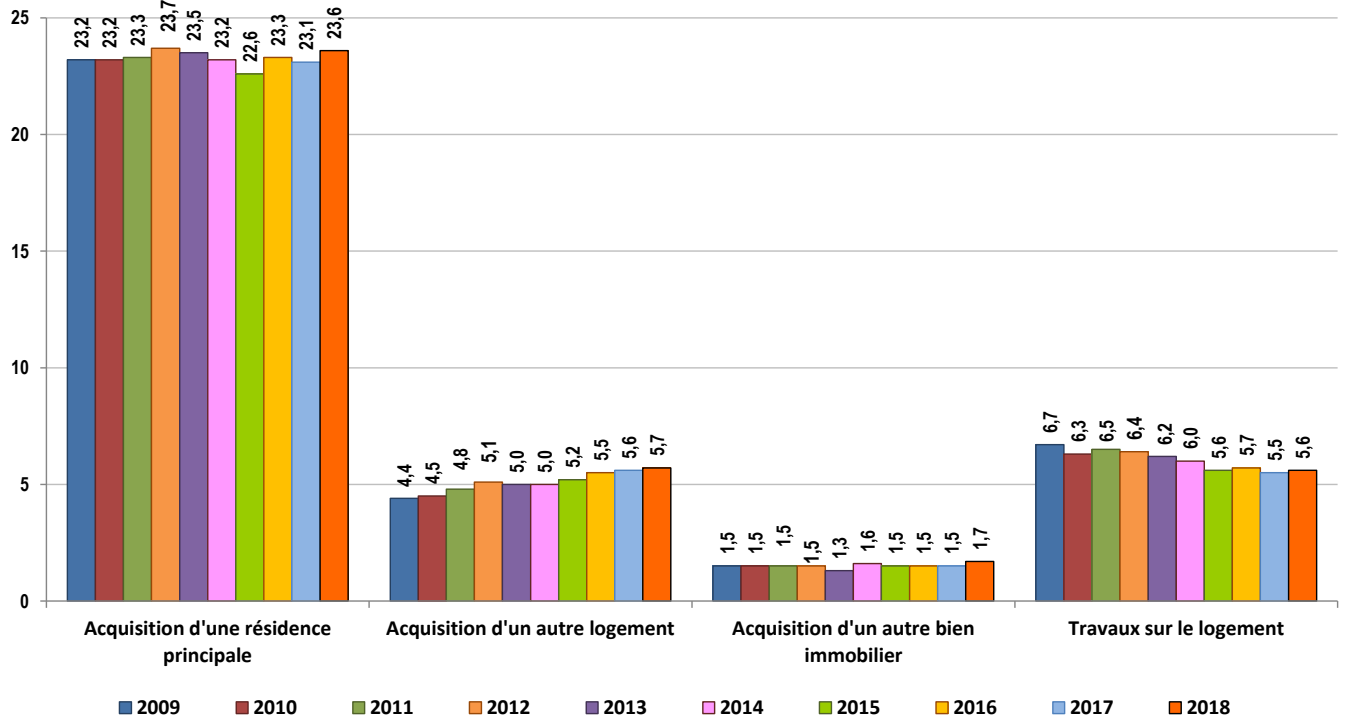


Entre 2008 et 2014, les ménages avaient été confrontés à deux crises (la crise économique et financière internationale des années 2008-2009 et la crise des dettes souveraines dès l'été 2011) qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier et sont venus les dissuader de s'engager dans de grosses dépenses. D'autant que dès 2012, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé a bloqué la reprise qui s'était amorcé en 2010, déclenchant une nouvelle dépression des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien.

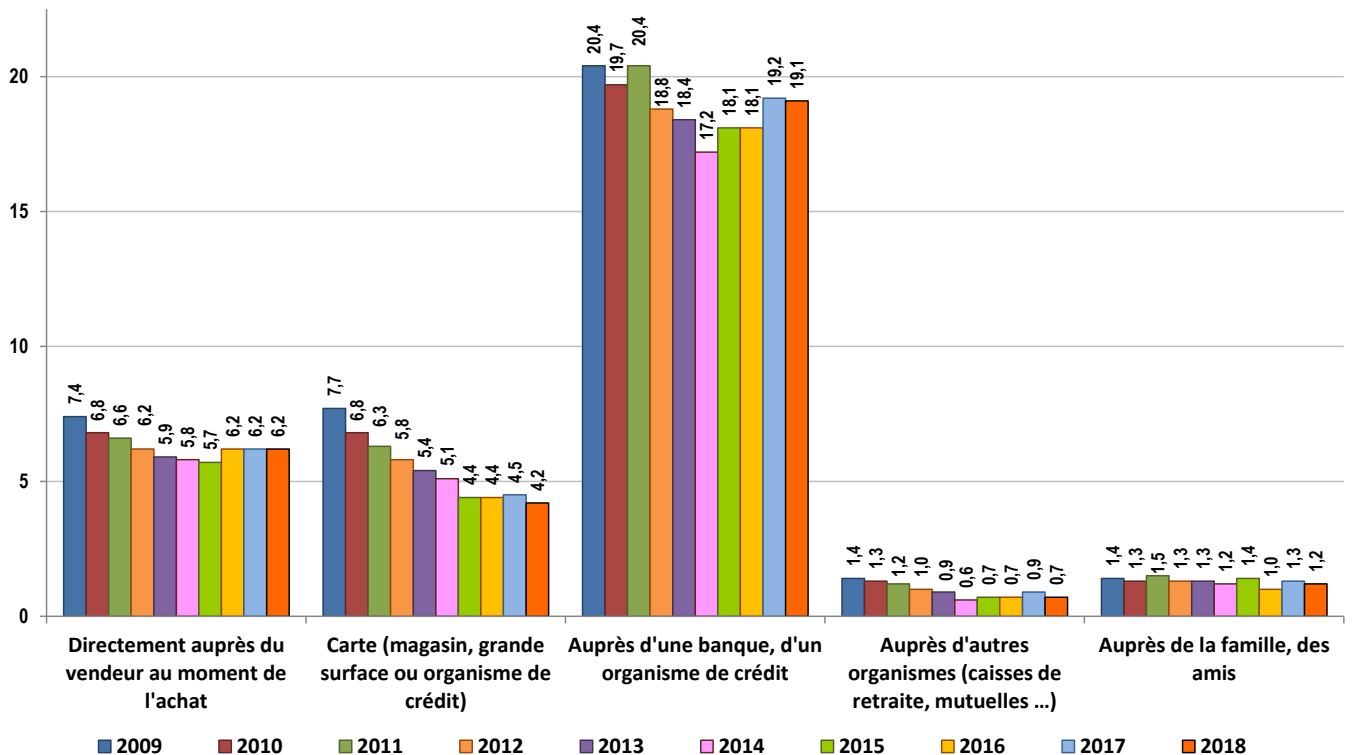
Ainsi, entre 2012 et 2014, le taux de détention des crédits immobiliers a reculé, pour s'établir à 30,6 % en 2014 (contre 31,4 % en 2012), sous l'effet du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété, mais aussi de la perte d'appétence des ménages pour la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien de leurs logements. Pour autant, le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global de détention constatée de 2012 à 2014. Durant ces années, en effet, le repli du taux de détention des crédits à la consommation a largement contribué à la baisse du taux global.

Car entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a lourdement chuté, passant de 33,8 % à 25,6 %. Durant ces années, les deux crises qui se sont succédées ont conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation. En outre, sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables : le taux de détention des crédits à la consommation a alors chuté à 27,6 % en 2012, baissant plus

fortement que lors de la crise de 2008. Puis durant deux années, dans un environnement macroéconomique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a encore reculé : alors que le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon a restreint le recours aux crédits renouvelables, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer. Et en 2014, 25,6 % des ménages détenaient des crédits à la consommation, en deçà du point le plus bas constaté en 1995.



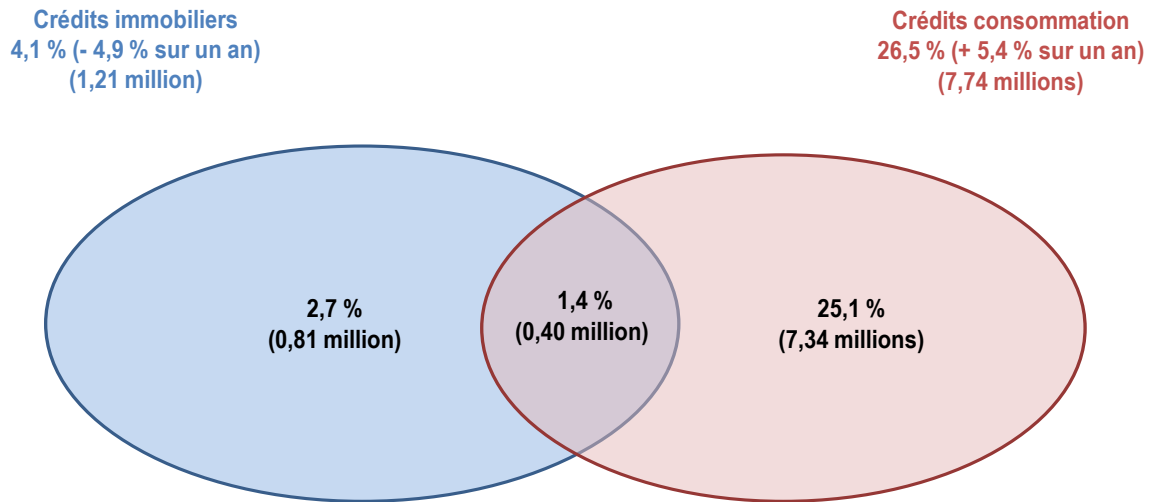
Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation a commencé à se ressaisir et cette tendance à la reprise s'est confirmée en 2015. Elle s'est appuyée sur le redressement du moral des ménages mesuré chaque mois par l'INSEE, ainsi que sur le dynamisme de l'offre bancaire et sur l'amélioration des conditions de crédit faites à la clientèle. Et c'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015. Il aurait dû produire le même effet en 2016 : mais le recul de l'endettement contracté auprès de la famille et des amis a provoqué le recul du taux de détention des crédits à la consommation. En revanche, en 2017 le vif rebond de ce taux de détention a entraîné celui du taux global de détention. Les ménages ont alors largement relevé leur demande de crédits à la consommation auprès des banques et des organismes de crédit : mais aussi, et dans une moindre mesure, auprès de la famille et des amis ou auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles, ...).



En 2018 cependant, si l'offre bancaire n'a pas fléchi, le repli de la détention de crédits à la consommation obtenus auprès de la famille et des amis, mais aussi auprès d'autres organismes a accompagné un nouveau recul des cartes de crédit : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est érodé, pour descendre à 26,8 %. Compte tenu du dynamisme de l'offre bancaire, le recul a été modéré par comparaison à la situation des années 2014 à 2016. Il a néanmoins été suffisant pour neutraliser le rebond du taux de détention des crédits immobiliers qui, après trois années de reprise de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, a retrouvé un niveau élevé : d'ailleurs, à 31,4 %, il revient au niveau de l'année 2012, un de ses points hauts observés depuis le milieu des années 90.

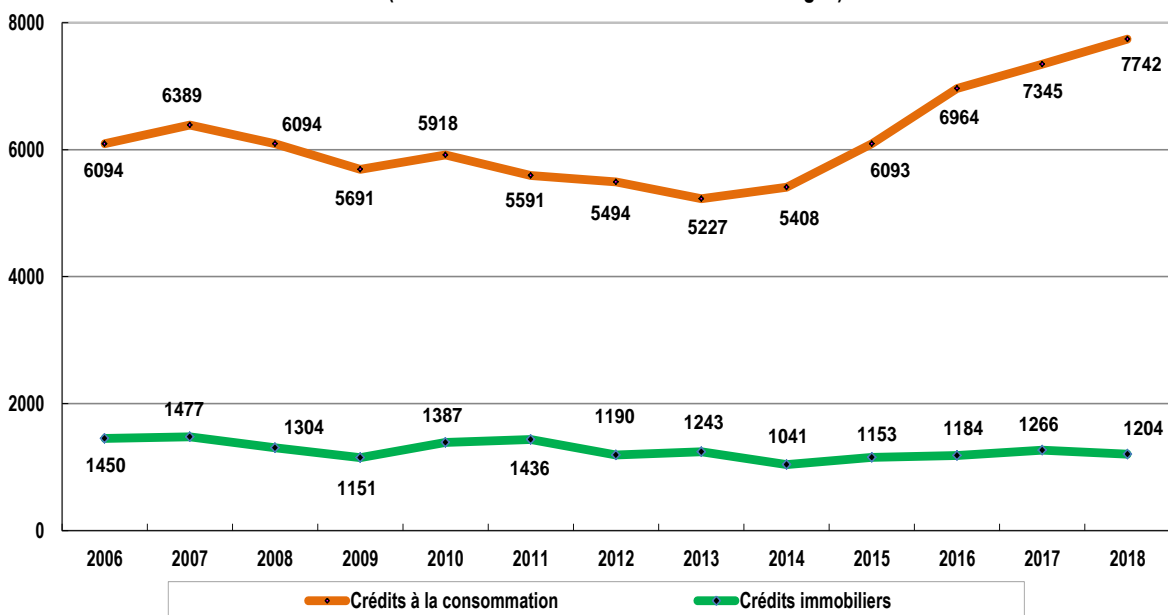
Ainsi en 2018, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (7,74 millions) a poursuivi sa progression : + 5,4 %, après + 5,5 % en 2017 (+ 43,2 % au total, entre 2014 et 2018). Le nombre de ménages concernés dépasse donc largement le niveau

élevé constaté en 2007, juste avant que ne se déclenche la crise économique et financière internationale. En revanche, en dépit de l'amélioration des conditions de crédit faites aux nouveaux emprunteurs, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier en 2018 (1,21 million) a reculé de 4,9 %, après + 6,9 % en 2017 (+ 15,7 % au total, entre 2014 et 2018). Et au global, 8,55 millions de ménages ont contracté un nouveau crédit en 2018.



Le nombre de ménages ayant souscrit un ou plusieurs nouveaux crédits en 2018.
(Source : OCM /2019)
29,2 % de ménages avec un ou plusieurs nouveaux crédits (8,55 millions de ménages)

Le nombre de nouveaux ménages ayant contracté un crédit (en milliers) : hors crédits renouvelables
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



A partir de 2015, la remontée du taux de détention des crédits immobiliers a été portée par la reprise de l'accession à la propriété : en 2018, 23,6 % étaient en cours d'accession (contre 22,6 % en 2015), soit un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000. L'amélioration des caractéristiques du PTZ et des conditions de crédit exceptionnelles avait permis aux ménages modestes en primo accession de réaliser leurs projets immobiliers. De même, la diffusion des crédits immobiliers s'est appuyée sur une nouvelle augmentation du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement (essentiellement, un investissement locatif privé) : l'impact du dispositif Pinel a été non négligeable. En revanche, les crédits destinés au financement des travaux sont toujours en recul¹, en raison notamment de la faiblesse de la demande nouvelle qui n'affiche guère d'enthousiasme pour les travaux de rénovation énergétique.

Cependant en 2018, le dynamisme des flux nouveaux de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé a été affecté par un affaiblissement de la demande provoqué par la remise en cause des soutiens publics (dégradation du PTZ+ et du dispositif Pinel sur une large partie du territoire, suppression des aides personnelles à l'accession à la propriété), alors que la solvabilité de la demande fléchissait déjà en réponse à la hausse des prix de l'immobilier. La baisse du nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier en témoigne.

Evolution dans les usages du crédit à la consommation

Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire se resserre (en réponse à la dégradation de leur pouvoir d'achat ou sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

Ainsi dès 2009, alors que les effets de la crise économique et financière internationale avaient dégradé leur horizon prévisionnel, les ménages ont commencé à modifier leurs usages des crédits à la consommation. En outre, avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit leur recours aux crédits renouvelables. Cette évolution s'est poursuivie depuis, d'autant que la loi Hamon de mars 2014 est venue renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation : elle a encore restreint le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

¹ Jusqu'en mai 2011, le financement des travaux d'amélioration-entretien réalisés par des ménages pouvaient être effectué par des crédits immobiliers, quel que soit le montant des crédits mobilisés. Mais à partir de cette date, et dans le cadre des dispositions de la loi Lagarde (du 1^{er} juillet 2010, venue en transposition de la directive 2008/48/UE du Parlement Européen), l'usage des crédits immobiliers avait été réservé aux opérations relevant du « gros-entretien » : dès lors, les crédits de moins de 75 K€ étaient (en théorie) considérés comme des crédits à la consommation, sauf lorsque les travaux s'inscrivaient dans une opération d'accession à la propriété, relevant alors de la catégorie des acquisitions-améliorations.

En outre, la transposition d'une autre directive européenne (directive 2014/17/UE du Parlement Européen) a modifié l'utilisation des crédits immobiliers pour financer des travaux : depuis juillet 2016, seuls les travaux financés dans le cadre d'une acquisition-amélioration sont devenus éligibles à des crédits immobiliers, ainsi que les travaux financés par recours aux crédits pour un montant de 75 K€ et plus, mais à la condition (théorique) que ces derniers soient garantis par une hypothèque ! De ce fait, la plupart des travaux, dont les travaux de rénovation énergétique, sont maintenant financés par des crédits à la consommation (l'éco-prêt à taux zéro relève de la catégorie des crédits à la consommation).

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est donc poursuivi jusqu'en 2014 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,6 % dans ce cas en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (montée du chômage, stagnation puis détérioration du pouvoir d'achat, dégradation du moral des ménages ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation.

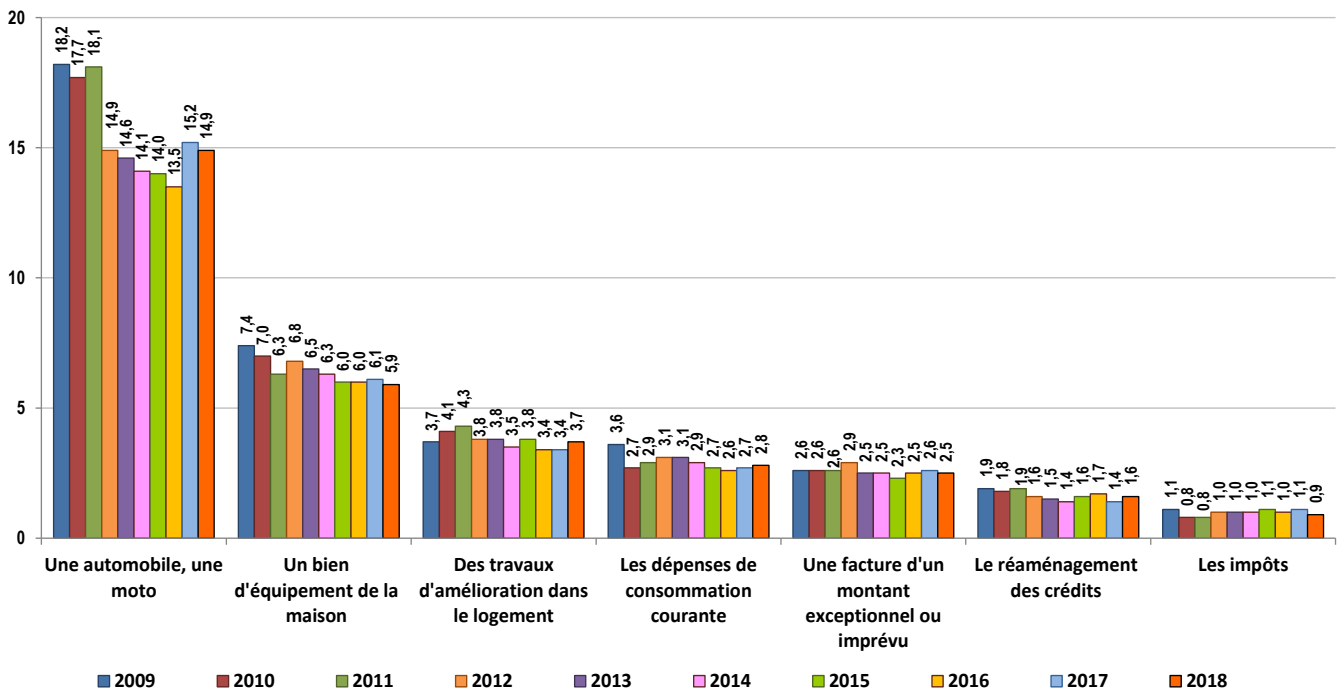
Mais dès 2015, le moral des ménages a commencé à se rétablir : les ménages ont alors considéré que leur situation budgétaire et financière s'améliorait. Les projets de consommation remisés par le passé sont redevenus d'actualité et de nouveaux projets ont été envisagés par les ménages. La demande de crédits à la consommation s'est redressée, le regain se confirmant tout au long de l'année 2016. Et en 2017, le regain de la demande pour ces crédits s'est traduit par un net rebond de leur taux de détention : il est remonté à 27,2 %, gommant ainsi les conséquences des années de dépression traversées jusqu'alors.

Néanmoins, le taux de détention des crédits à la consommation ne s'était pas redressé en 2016, en raison du repli des prêts obtenus auprès de la famille et des amis. En 2017, en revanche, la part des ménages ayant obtenu un prêt de la famille ou des amis s'est redressée pour retrouver le niveau qui était le sien en 2015. Alors qu'en 2018, le taux de détention des crédits à la consommation est retombé à 26,8 %, sous l'effet d'un nouveau repli des prêts obtenus auprès de la famille et des amis, mais aussi du recul de l'usage des cartes de crédit et de la détention des crédits obtenus auprès d'autres organismes.

En 2018, la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (et uniquement pour des crédits autres que renouvelables) s'est en effet maintenue à haut niveau après avoir fortement augmentée en 2017 : à 19,1 % de l'ensemble des ménages (40,0 % des seuls ménages avec crédit(s)), après être redescendue à 17,2 % en 2014 (37,4 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente s'est stabilisée pour la troisième année consécutive à 6,2 % (13,0 % des seuls ménages avec crédit(s)), après s'être maintenue à bas niveau de 2013 à 2015 (avec, par exemple, 5,7 % en 2015, soit 12,3 % des seuls ménages avec crédit(s)). Alors que la diffusion des « cartes » de magasin a encore baissé (4,2 % des ménages, soit 8,8 % des seuls ménages avec crédit(s)), poursuivant le recul rapide observé dès 2009 (en 2008, 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

Ainsi, le changement d'opinion des ménages à l'égard de leur environnement économique et financier explique largement leur regain d'appétence pour les crédits à la consommation. Mais au-delà des évolutions associées aux transformations de la conjoncture, les ménages recourent toujours aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 2,8 % des ménages en 2018 (5,9 % des ménages endettés),

les évolutions récentes confirmant l'inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la crise de 2008 et renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon.

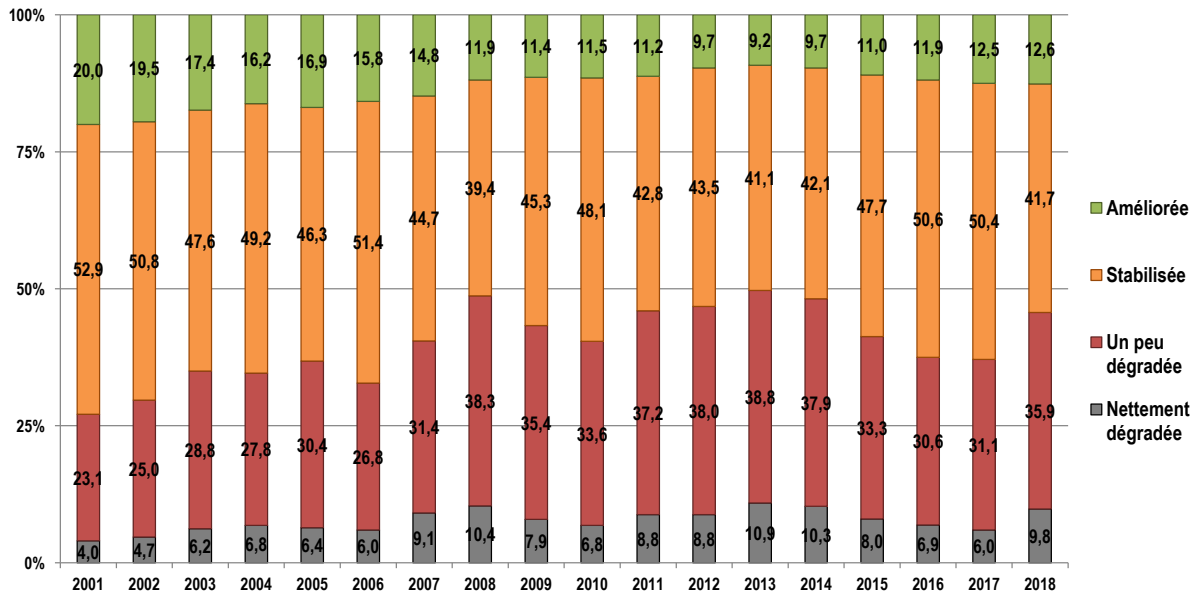


Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est néanmoins toujours pour réaliser des projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, réalisation de travaux d'économie d'énergie).

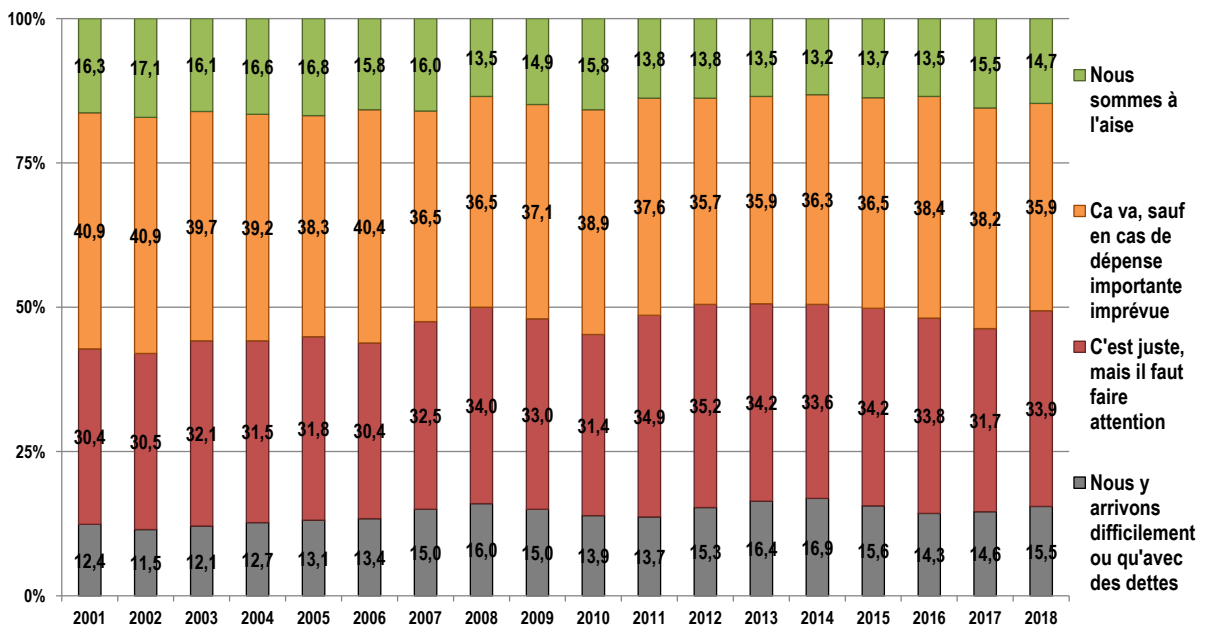
En 2018, 24,5 % des ménages (51,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis : en dépit du redressement constaté en 2017 de la part des ménages qui souscrivent des crédits à la consommation pour acquérir une automobile ou un motocycle. En revanche, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il a au mieux stagné pour s'établir à 3,7 % en 2018 (7,7 % des ménages avec crédit(s)).

Dégradation des situations financière et budgétaire ressenties

Après deux chocs consécutifs (la crise des années 2008-2009 et celle de 2011), l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur situation financière s'était fortement détériorée. La détérioration s'est poursuivie jusqu'en 2013, conduisant à la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître depuis la fin des années 80 : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'établissant alors à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010.



Mais dès 2014, les ménages ont commencé à réviser leur jugement. Pourtant, l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur budget avait continué à se détériorer : en 2014, 15,8 % de l'ensemble des ménages estimaient que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989.



Il est alors remarquable que durant ces années, la situation des ménages détenant des crédits ne s'est pas plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises majeures et ont subi les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.

En rupture avec les évolutions constatées depuis 2008, bénéficiant d'une amélioration rapide de leur moral et du rebond de leur pouvoir d'achat, les ménages ont exprimé dès 2015 le

sentiment d'une amélioration de leur situation financière : l'amélioration s'est poursuivie jusqu'en 2017, 12,5 % des ménages détenant des crédits estimant que leur situation s'était améliorée (50,4 % qu'elle s'était plutôt stabilisée), alors que la part de ceux qui considéraient que leur situation s'était dégradée était redescendu à 37,1 %, le niveau qui se constatait au milieu des années 2000 avant que ne se déclenche la crise des années 2008-2009. Et durant ces années, l'amélioration de la situation budgétaire de ces ménages a accompagné celle de leur situation financière.

La dégradation du moral des ménages qui s'est constatée durant toute l'année 2018, avec une détérioration plus marquée durant l'automne, a fait écho au renforcement des inquiétudes que les ménages ont nourries, tant sur leur pouvoir d'achat que sur les perspectives du marché du travail. Ainsi, l'appréciation qu'ils portent en novembre 2018 sur leur situation financière s'est altérée : la détérioration est rapide puisque 47,5 % des ménages détenant des crédits estiment que leur situation s'est dégradée (contre 37,5 % en 2017). Cette évolution qui est d'une ampleur comparable à celle observée lors de la crise des années 2008-2009 se constate cette fois encore chez les autres ménages. Et elle ramène l'appréciation que les ménages portent sur leur situation financière dans la moyenne des observations faites durant les années 2008-2018.

Des charges de remboursement moins supportables

Après plusieurs années d'une détérioration de leur situation budgétaire et financière provoquée par celle de leur environnement économique (montée du chômage, perte de pouvoir d'achat et altération du moral des ménages), 16,4 % des ménages détenant des crédits estimaient à la fin de l'année 2014 que leurs charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant même ces charges beaucoup trop élevées. Cette dernière proportion était en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit (taux et durées des crédits) et la sécurisation des parcours d'emprunt proposée (préparation des plans de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ayant alors permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique.

D'ailleurs en 2014, 83,6 % considéraient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 82,1 % en 2007, avant que ne se déclenche la crise de 2008 : la perception des ménages qui recourent au crédit n'étant pas dégradée du fait d'un recours excessif au crédit ou par les conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la crise de 2008.

Mais à partir de 2015, en raison de l'amélioration qu'ils ont ressentie de leur situation budgétaire et financière et du regain d'optimisme dont ils ont alors commencé à faire preuve, les ménages ont considéré que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allégeait. Et durant deux années, l'amélioration s'est poursuivie : ainsi, en 2017, 14,0 % des ménages considérant alors que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,3 % déclarant que ces charges étaient beaucoup trop élevées. La baisse des taux d'intérêt et l'ampleur du mouvement de rachats de créances ont permis d'amplifier cette évolution, en facilitant l'allègement des charges de remboursement des crédits (nouveaux ou en cours). Ainsi, en s'établissant à 86,0 %, la part de ceux qui estiment que ces charges restent supportables s'est relevée, pour la troisième année consécutive.



Cependant, alors que les conditions de crédit étaient excellentes, comme jamais depuis la fin des années 80, et que la restructuration de la dette immobilière des ménages (rachats de créances et renégociations des conditions de crédit) intervenue depuis plusieurs années a contribué à en alléger le coût, l'appréciation que les ménages portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est dégradée : la part de ceux qui estiment que leurs charges de remboursement sont trop élevées s'est redressée pour s'établir à 15,8 % (dont 4,8 % estimant ces charges beaucoup trop élevées). Aussi, alors la part de ceux qui considèrent ces charges élevées mais supportables a rebondi (à 37,0 %, le niveau le plus élevé observé depuis 1989), la proportion de ceux qui considèrent que leurs charges sont supportables ou très supportables a, par conséquent, reculé. La dégradation de la situation financière et budgétaire que les ménages détenant des crédits ont ressentie explique toutes ces évolutions.

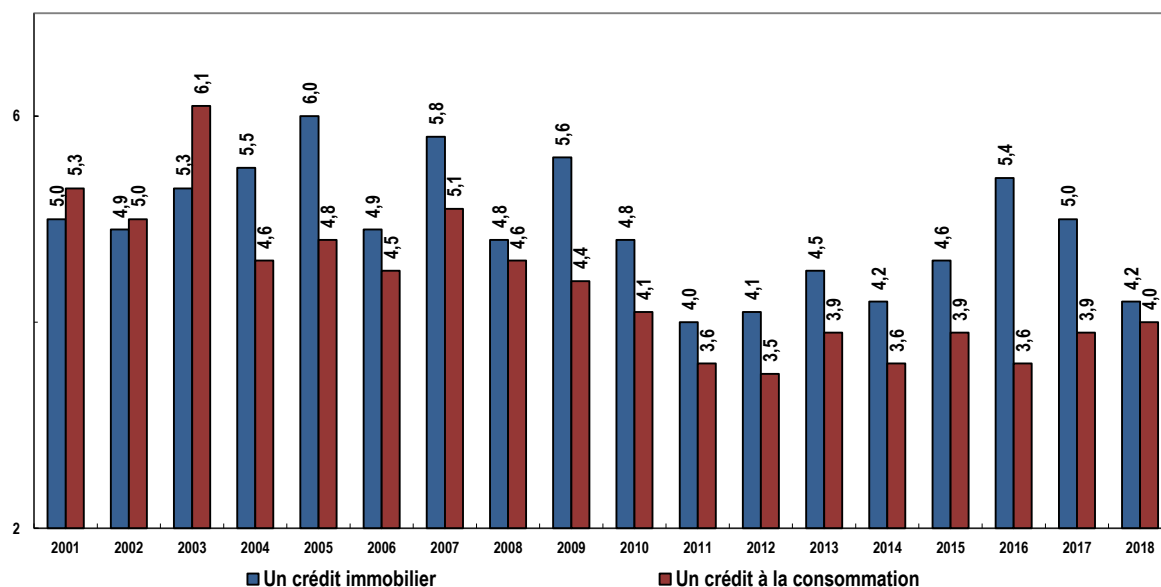
Une demande de crédits immobiliers en net recul

Dès 2008, les ménages ont révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. En dépit de l'amélioration régulière des conditions des crédits immobiliers (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et du dynamisme de l'offre bancaire, ils sont restés convaincus jusqu'en 2014 que la période n'était plus propice à la réalisation de leurs projets : la dégradation des dispositifs publics d'aide à l'accession et d'incitation l'investissement locatif privé ne constituait guère un signal pouvant les convaincre du contraire. Cette prudence des ménages se retrouvait aussi dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation : alors que les perspectives économiques leur semblaient peu favorables à la réalisation des projets de consommation durable, ils se sont montrés très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

Néanmoins, l'activité des marchés immobiliers s'est redressée durant l'été 2015 entraînée par une demande de crédits sensible à la baisse des taux d'intérêt et à l'allongement de la durée des prêts accordés, alors que le marché des crédits à la consommation retrouvait des couleurs. Pour autant, l'optimisme des ménages est resté modéré, s'agissant des souscriptions futures de crédits immobiliers ou à la consommation : par exemple, si pour la deuxième année

consécutives les intentions pour 2017 étaient meilleures qu'elles ne l'étaient pour 2014, elles n'avaient pas retrouvé le niveau qui était le leur avant la crise de 2008. Ainsi à la fin de 2017, 5,0 % des ménages envisageaient la souscription d'un crédit immobilier dans les prochains mois et 3,9 % un crédit à la consommation : les intentions des ménages restent prudentes, sensiblement déconnectées des évolutions de l'activité des marchés constatées jusqu'alors.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit (en %)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages /FBF)



La prudence affichée par les ménages à la fin de 2017 concernant la souscription future de crédits immobiliers tranche avec les évolutions des taux d'intérêt (et plus largement, de l'ensemble des conditions de crédit) et le dynamisme de l'offre bancaire observés durant plusieurs années : elle s'est d'ailleurs exprimée à partir de l'été 2017 par un ralentissement de la demande, tant dans le neuf que dans l'ancien, qui s'est renforcé au cours du premier semestre 2018. Alors que depuis le début des années 2010, la demande de crédits à la consommation telle que la restituent les intentions de souscriptions de crédits paraît hésiter : d'une année sur l'autre, entre 3,6 % et 3,9 % des ménages expriment cette intention, bien en deçà des proportions élevées qui s'observaient dans les années 2000 (en moyenne, de l'ordre de 5,0 % chaque année).

Le sentiment d'une dégradation de leur situation financière et budgétaire exprimé par les ménages à la fin de 2018 ne pouvait guère les inciter à l'optimisme pour l'avenir. Leurs intentions de souscription à de futurs crédits immobiliers rechutent donc, pour s'établir à un de ses niveaux les plus bas observés depuis la fin des années 80. En revanche, les intentions de souscription de crédits à la consommation résistent : elles progressent même légèrement, pour s'établir à 4,0 %, Néanmoins, pour l'avenir, ces dernières intentions ne devraient guère s'élever au-dessus d'un tel niveau : le recul rapide de l'usage des cartes (obtenues auprès d'un magasin ou d'une grande surface, par exemple) dont le taux de diffusion parmi les ménages qui s'établissait autour de 11,0 % en moyenne jusqu'en 2008, mais qui n'était plus que de 4,2 % en 2018 pèse sur le niveau des intentions de souscription future exprimées par les ménages.

En guise de conclusion

Au-delà des conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique et les évolutions législatives et règlementaires ont pu avoir sur les comportements des ménages et leurs pratiques d'achat immobilier et de consommation, le recours au crédit reste un élément décisif de la réalisation de leurs projets. Pour la plupart des ménages qui recourent aux crédits immobiliers, les évolutions constatées durant les dernières années ont en outre montré qu'ils étaient devenus plus attentifs à la préparation de leurs projets, avec comme conséquences le maintien à bas niveau de la sinistralité bancaire et le recul des situations de surendettement bancaire. Comme cela a aussi été le cas pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Néanmoins, lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et qu'ils estiment que leur contrainte budgétaire se resserre, ils diffèrent leurs projets d'achat immobilier (la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'expression de leurs inquiétudes se traduit par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'alourdit, même lorsque l'amélioration des conditions de crédit suggère le contraire.

Ainsi, la crise internationale des années 2008 et 2009, puis la crise financière de 2011 ont déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation et à limiter leurs recours aux crédits. Puis, le regain d'optimisme des ménages constaté de 2015 à 2017 a accompagné le redressement du taux de détention des crédits. Dans le même temps, le poids des charges de remboursement de leurs crédits leur a semblé s'alléger, d'autant que les conditions de crédits se sont nettement améliorées durant ces années. Et leurs intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers ou à la consommation se sont redressées. Ainsi, en 2017, le taux global de détention a bénéficié du raffermissement de la demande de crédits immobiliers et à la consommation. Il s'est alors établi à 47,8 %, contre 46,4 % une année auparavant, gommant ainsi les conséquences de plusieurs années de dépression de la demande.

En 2018 cependant, si l'offre bancaire n'a pas fléchi, le repli de la détention de crédits à la consommation obtenus auprès de la famille et des amis, mais aussi auprès d'autres organismes a accompagné un nouveau recul des cartes de crédit : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est alors érodé, pour descendre à 26,8 % contre 27,2 % à la fin 2017. Compte tenu du dynamisme de l'offre bancaire, le recul a été modéré par comparaison à la situation observée au milieu des années 2010. Il a néanmoins été suffisant pour compenser le rebond du taux de détention des crédits immobiliers qui, après trois années de reprise de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, a retrouvé un niveau élevé : d'ailleurs, à 31,4 %, il revient au niveau de l'année 2012, un de ses points hauts observés depuis le milieu des années 90. Et en 2018 le taux global de détention des crédits est resté stable, à 47,8 %.

La dégradation du moral des ménages et la montée de leurs inquiétudes sur leur situation budgétaire et financière affectent néanmoins leurs intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour les premiers mois de 2019. Et leur sentiment sur le poids des charges de remboursement des crédits s'est détérioré. Pour autant, les évolutions constatées en 2018 dans les appréciations portées sur la situation financière et les

charges de remboursement n'ont fait que façonner un paysage semblable à celui observé en moyenne durant les dix dernières années.

Ainsi en 2018, 15,8 % des ménages détenant des crédits estimaient que le poids des charges de remboursement de leurs crédits était trop ou beaucoup trop élevé, contre 14,0 % en 2017. Néanmoins, la part de ceux qui estiment que ces charges sont supportables ou très supportables reste encore très élevée, pour s'établir à 47,2 %.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4	47,8	47,8	
dont ménages ne détenant...																			
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9	20,6	21,0	
...des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8	10,2	10,4	
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7	17,0	16,4	
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6	25,3	24,2	

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ménages avec crédits immobiliers	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7	30,8	31,4
... acquisition d'une résidence principale	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6
... acquisition d'un autre logement	4,0	3,9	3,9	4,2	4,8	5,0	4,7	4,8	4,4	4,5	4,8	5,1	5,0	5,0	5,2	5,5	5,6	5,7
... acquisition d'un autre bien immobilier	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5	1,5	1,7
... travaux sur le logement	5,5	5,9	5,6	5,8	6,6	6,0	6,3	7,1	6,7	6,3	6,5	6,4	6,2	6,0	5,6	5,7	5,5	5,6

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2	6,2	6,2
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4	4,5	4,2
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1	19,2	19,1
* dont un crédit renouvelable												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9	7,0	7,3
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9	13,2	12,7	12,7	12,8	13,6	13,4
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7	0,9	0,7
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8
Pour acheter																		
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0	6,1	5,9
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5	15,2	14,9
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5
Pour payer																		
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,9
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	2,6	2,5
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,7	2,8
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4	3,4	3,7
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,6
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2	2,2	2,5

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
L'appréciation des ménages sur leur budget																		
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5	15,5	14,7
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4	38,2	35,9
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8	31,7	33,9
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7	12,5	12,5
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6	2,1	3,0
La situation financière depuis 6 mois																		
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5	1,7	1,7
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4	10,8	10,9
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6	50,4	41,7
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6	31,1	35,9
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9	6,0	9,8

Tableau 6 : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
L'appréciation des ménages sur leur budget																		
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2	18,1	17,1
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2	36,4	35,3
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9	31,8	33,5
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0	12,3	12,3
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7	1,4	1,8
La situation financière depuis 6 mois																		
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,6	1,7
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4	9,8	8,8
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3	51,1	42,0
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2	31,6	37,5
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5	5,9	10,0

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Le montant des remboursements des crédits																		
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0	4,3	4,8
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0	9,7	11,0
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8	36,3	37,0
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2	36,5	36,2
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0	13,2	11,0

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription																		
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1	5,9	4,9
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2	5,9	6,0

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription																		
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4	5,0	4,2
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6	3,9	4,0